

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-17

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023

L'an 2023, le 05 avril à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 29/03/2023 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Franck CLOUET À Thierry GADAIS
Aude JOUSSE À Karine DESVARD
Guinard MARNE À Lydie RETAILLEAU
Pascal PHILIPPE À Pascale CORMERAIS
Anaïk FOURDILIS À Benoit LONGEON
Didier CHAUVIERE À Yves-Marie DELANOE

Désignation d'un secrétaire de séance : Solène LAUNAY a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : **Daniel GUILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
VU les articles L.2121-29 pour les communes ;
VU la délibération 2023-01 du 15 mars 2023 portant débat sur le rapport d'orientations budgétaire ;
VU la commission finances et budgets communaux du 20 mars 2023 ;
CONSIDERANT que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux.

EXPOSÉ

C'est l'organe délibérant qui est compétent pour instaurer et fixer le tarif d'une redevance. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans ses prérogatives que l'intervention d'une collectivité est naturellement conditionnée par la détention de la compétence correspondante. Sa souplesse permet, de fait, une modulation selon les besoins exprimés ou les usagers concernés.

Annexe 11 – 05-04-2023 : Tarifs communaux 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communal :

- **FIXE** les tarifs communaux 2023 ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



TARIFS COMMUNAUX**

Salles	m²	Durée location	Tarif location				Cautions dommages		Cautions ménage	
			COMMUNE		HORS COM.	COMMUNE	HORS COM.	COMMUNE	HORS COM.	
			Associations fiscalisées Gratuit dans la limite de 4 réservations par an *	Particuliers (résidents Cordemaisiens) et entreprises Associations fiscalisées	Associations Particuliers Entreprises	Associations Particuliers (Résidents Cordemaisiens) Entreprises	Associations Particuliers (Résidents Cordemaisiens) Entreprises	Associations Particuliers et entreprises		
Espace Jean DOUCET - 07h30-03h00 Bar extérieur / intérieur Scène (+ niveau de scène) Chambre froide Tables et chaises (500 pers débout) Loges et sanitaires artistes	570 36 50 656	Journée week end	300 € au-delà 500 € au-delà	600,00 € 1 000,00 €	900,00 € 1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	300,00 €	300,00 €	
Option sono					100,00 €					
Hall paris - ESTUAIRE - 07h30-03h00 Bar, machine à glace, frigos et évier 30 tables et 150 chaises Sanitaires	218 20 238	Journée Week end	50 € au-delà	150,00 € 250,00 €	225,00 € 375,00 €	400,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €	
Salle étage RESTAURANT PANORAMIQUE - 07h30-03h00 Cuisine équipée, Bar, machine à glace et frigos Scène Sanitaires 66 tables et 350 chaises Monte charge	442 48 58 548	Journée sans cuisine Week end sans cuisine Journée avec cuisine Week end avec cuisine	150 € au-delà	350,00 € 550,00 € 450,00 € 600,00 €	525,00 € 825,00 € 675,00 € 900,00 €	400,00 €	400,00 €	300,00 €	300,00 €	
Option sono					50,00 €					
Salon étage SALLE DU SILLON 7h30-03h00 Salle équipée de vidéo-projecteur (voir paragraphes) Sanitaires ascenseur Tables et chaises	135 18 153	Journée sans cuisine Journée avec cuisine		350,00 € 450,00 €	525,00 € 675,00 €	400,00 €	400,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Société des courses Par rencontre					3 500,00 €					

Accusé certifié exécutoire
Accusé de réception par le préfet : 12/04/2023
Dépêche n° 13800023

* Pour les associations une réservation équivalent à une vacation de 3 jours consécutifs au maximum
** A l'ordre du TRESOR PUBLIC

TARIFS COMMUNAUX *

Cimetière	
Concession 30 ans	300,00 €
Concession 15 ans	150,00 €
Caveau 1 place	750,00 €
Caveau 2 places	1 150,00 €
Caveau d'occasion 1 place	610,00 €
Caveau d'occasion 2 places	980,00 €
Columbarium 1 emplacement (4 urnes) 15 ans	290,00 €
Columbarium 1 emplacement (3 urnes) 15 ans	230,00 €
Jardin du souvenir - plaque	30,00 €
Cavurne 15 ans (4 urnes)	390,00 €
Cavurne 30 ans (4 urnes)	590,00 €
Location paturâges	
Loyer annuel à l'hectare	75,00 €
Loyer annuel pour parcelle < à 1 hectare	20,00 €
Commerçants ambulants	
Droits de place régulier (au moins 1 fois par semaine)	1,35 € le mètre linéaire/jour
Droits de place occasionnel	65,00 €/jour
Branchement électrique	1,50 €/jour
Branchement d'eau	1,50 €/jour
Occupation du domaine public	
Distributeur de baguettes -Kiosque ...	2,00 €/jour
Location jardins familiaux	
Loyer forfaitaire annuel par parcelle	36,00 €

*A l'ordre du TRESOR PUBLIC

